LE GROUPE
NOUVEAU PARIS POPULAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 SEPTEMBRE 2026

DISCRIMINATIONS SEXISTES À LA TOUR EIFFEL : LE NPP DEMANDE À EMMANUEL GRÉGOIRE DE SAISIR LA JUSTICE

Samedi 5 septembre, des salariées de la Tour Eiffel ont été écartées de leurs postes pour satisfaire les exigences d'une délégation religieuse du mouvement BAPS. Le Nouveau Paris Populaire apporte **son plein soutien aux salariées concernées et au personnel mobilisé.** Aucune exigence religieuse ou protocolaire ne justifie une discrimination sexiste.

Ces faits sont susceptibles de constituer un délit : l'article L. 1142-1, 3° du code du travail interdit les mesures d'affectation fondées sur le sexe, sous peine de sanctions pénales prévues à l'article L. 1146-1. **Le NPP demande à Emmanuel Grégoire de saisir sans délai le procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.** Les enquêtes internes ne sauraient se substituer à la justice.

La direction générale et la présidence de la SETE doivent aussi rendre des comptes. Une décision aussi grave ne doit pas pouvoir être prise et appliquée à leur insu. Si tel a été le cas, cela révèle une défaillance majeure dans l'organisation et le contrôle de la société, qui engage leur responsabilité. Ariel Weil, le président de la SETE, ne peut donc pas se dégager de sa responsabilité politique en affirmant ne pas avoir été informé.

La Ville de Paris détient 99 % de la SETE. **Ses dirigeants doivent répondre de cette défaillance devant le Conseil de Paris.** Ils ne peuvent pas en renvoyer toute la responsabilité aux échelons inférieurs.